

mazières-en-gâtine

Sécurisation des entrées du bourg

Le vendredi 4 janvier a eu lieu le conseil municipal à Mazières-en-Gâtine.

Communauté de communes Val de Gâtine. La communauté de communes propose de modifier les statuts afin de traiter tout le monde à égalité sur les frais de transports scolaires et décide à l'ensemble du territoire de Champdeniers, Mazières et Coulonges sur les compétences scolaires. Une subvention sera accordée aux clubs de musique et centre sociaux culturels. La communauté de communes pourrait fournir la prise en charge du service d'aide à domicile, et la livraison des repas du centre aéré en établissant au préalable une convention. Pour cette mise en place, les communes doivent donner leur aval.

Urbanisme. Une convention est prise sur le service des délivrements des certificats d'urbanisme, des permis de construire et des aménagements du territoire par la communauté de communes. Une convention sera signée chaque année à partir du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre.

Mises en place des agents recenseurs et du coordinateur. Le recensement débutera

à partir du 17 janvier au 7 février. Deux séances de formations pour les personnes recrutées seront mises en place le mercredi et le lundi, ainsi qu'un parcours de reconnaissance sur le territoire, pour Isabelle Travers, Lise Derbord, Bernadette Bonnanfant et Véronique Falch, et Sylvie Guitton, adjointe, sera la coordinatrice des agents recenseurs.

Rencontre et point avec l'Immobilier Atlantique Aménagement (IAA). Une rencontre a eu lieu avec le maire et la société Immobilière Atlantique Aménagement, qui développe le logement social dans la région Nouvelle-Aquitaine. Le maire Alain Clairand précise que 41 logements ont été construits dans les années 1972, 1973 et 1974 sur la commune de Mazières-en-Gâtine par le service HLM. Depuis l'année 2017, une stratégie a été instaurée par l'IAA avec la mise en vente des logements aux locataires, facilitant ainsi l'accession à la propriété. Une décision finale sera validée par le préfet.

Installation des chicanes aux entrées du bourg. Stéphane Bonnin s'est déplacé en présence du maire pour la finalisation du projet de l'installa-

tion des chicanes dans le bourg de Mazières. Des protections et des marquages au sol seront installés sur la route de Champdeniers afin de ralentir la circulation. Sur la route de Verruyes, les balises provisoires ont été déplacées et cassées plusieurs fois, des plateaux de fléchissements seront mis en places. La rue du Grand-Pré sera protégée par un alignement piétonnier pour descendre jusque dans le bourg. Aux abords du collège, un rehausseur (coussin berlinois) sera installé afin de réduire la vitesse des usagers ainsi qu'une limitation de vitesse à 30 km/heure sera en vigueur. Une zone piétonnière par un passage piéton sera prévue, des bandes blanches seront tracées au sol, au niveau des bureaux du collège. La prochaine étape sera de prendre des dispositions suivant les propositions des devis pour l'acquisition du matériel et des modalités.

Questions diverses. Les travaux du début de cette année seront les enfouissements des réseaux par Séolis et le syndicat mixte des eaux de Gâtine, dans les rues du Petit-Bourg, du Champ-de-Foire et de la Verronnière.